

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11) N° de publication : **2 911 103**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

21) N° d'enregistrement national : **07 00144**

51) Int Cl⁸ : **B 62 B 5/00** (2006.01), **B 62 B 1/20**, **B 62 K 13/00**,
A 63 B 55/08

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 10.01.07.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la
demande : 11.07.08 Bulletin 08/28.

56) Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été
établi à la date de publication de la demande.*

60) Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71) Demandeur(s) : VENNIN HENRI — FR.

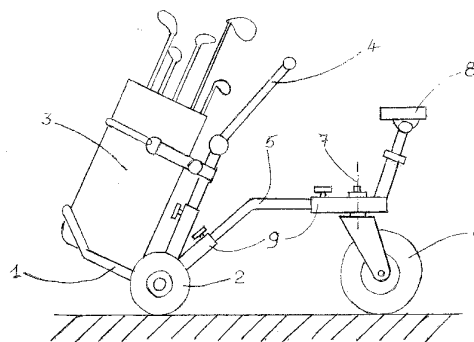
72) Inventeur(s) : VENNIN HENRI.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) :

54) CHARIOT-VEHICULE DEMONTABLE DE GOLF.

57) Dispositif ayant pour objet de transformer un chariot
de golf, électrique ou non, en véhicule à trois roues compor-
tant un siège (8) et une roue arrière pivotante (6) de manière
à ce que l'utilisateur puisse déplacer frontalement et latérale-
ment le véhicule par poussées alternées sur le sol au
moyen de ses pieds en restant assis. Dans sa version élec-
trique, le véhicule peut être utilisé comme mini véhicule de
golf facilement transportable dans le coffre d'une voiture.



FR 2 911 103 - A1



- 1 -

La présente invention concerne un chariot véhicule destiné à faciliter le déplacement d'une personne avec son sac de golf sur un terrain de golf. Les chariots électriques de golf existent déjà ainsi que les voiturettes de golf, mais il n'existe aucun chariot, électrique ou non, transformable en véhicule individuel, 05 démontable, facilement transportable dans le coffre d'une voiture, comprenant un siège pour que l'utilisateur puisse s'asseoir et déplacer le chariot longitudinalement et latéralement avec l'aide de ses pieds tout en restant assis.

Le véhicule suivant l'invention possède deux roues, actionnées électriquement ou non, à l'avant solidaires d'un châssis supportant le sac de golf, une canne de 10 guidage permettant d'orienter manuellement l'axe des roues et une deuxième canne de guidage, solidaire de la première, sur laquelle sont fixés ; d'une part, en dessous, une grande roue arrière, pouvant pivoter librement dans tous les sens autour d'un axe vertical, d'autre part au dessus une tige supportant un siège type 15 selle de bicyclette permettant à l'utilisateur de s'asseoir avec les jambes légèrement pliées. Le chariot repose sur trois roues, la roue arrière sert à la fois à guider le chariot frontalement ainsi que latéralement et à supporter le poids de l'utilisateur. Pour faire avancer le chariot le passager se sert de ses jambes par poussée 20 alternative des pieds sur le sol comme pour une draisienne (ancêtre de la bicyclette). Il peut également guider le chariot en déplaçant la roue arrière latéralement avec ses pieds. Le chariot peut également être utilisé comme un chariot ordinaire si l'utilisateur désire marcher à côté du chariot. La canne supportant la roue arrière et le siège est démontable, permettant au chariot d'être utilisé 25 comme un chariot classique à deux roues ou à trois roues en fixant la roue avant généralement fournie avec le chariot. Le dispositif peut s'adapter sur de nombreux types de chariots de golf existants. Il est particulièrement adapté aux chariots électriques de golf que l'on peut ainsi transformer (en y adaptant, si nécessaire, un moteur électrique plus puissant) en mini véhicule individuel de golf que l'on peut transporter dans le coffre d'une automobile.

Le dessin annexé illustre l'invention :

30 - La figure 1 représente en vue latérale un chariot de golf, électrique ou non, muni du dispositif suivant l'invention.

L'illustration montre à l'avant un châssis de chariot de golf (1) à deux roues (2) actionnées électriquement ou non, supportant un sac de golf (3) et une canne de guidage manuelle (4). Le dispositif selon l'invention consiste en une canne de 35 guidage supplémentaire (5) au dessous laquelle est fixée une roue librement orientable (6) grâce à un dispositif de pivotement autour d'un axe vertical (7) et au dessus de laquelle est fixé un siège (8) qui peut être par exemple une selle de bicyclette. La roue orientable (6) se trouve sensiblement sous le siège (8) de manière à supporter le poids de l'utilisateur et à permettre au véhicule de se 40 déplacer frontalement et latéralement par poussée alternée sur le sol des pieds de l'utilisateur. La canne de guidage (5) peut être démontable en un ou plusieurs points assemblages (9). Dans sa version électrique le véhicule peut s'utiliser comme un mini véhicule de golf facilement transportable.

REVENDEICATIONS

- 1) Dispositif ayant pour objet de transformer un chariot de golf, électrique ou non, en véhicule à trois roues, ledit chariot étant formé d'un châssis (1) à deux roues (2) supportant un sac de golf (3) et présentant une canne de guidage manuel (4) du chariot,
- 05 caractérisé en ce qu'il se compose d'une canne de guidage supplémentaire (5) fixée à la canne de guidage manuel (4) et munie d'un siège (8) permettant à l'utilisateur de s'asseoir et sous lequel est fixée une roue (6) orientable au moyen d'un dispositif de pivotement autour d'un axe vertical (7), le véhicule ainsi formé pouvant être déplacé latéralement et frontalement par une poussée alternée sur le sol au moyen des pieds de l'utilisateur.
- 10
- 2) Dispositif selon la revendication n°1, caractérise en ce que la canne de guidage (5) soit démontable en un ou plusieurs points d'assemblage (9) de manière à ce que l'ensemble puisse être transporté dans un coffre de voiture.
- 3) Le dispositif selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que, le siège (8) est formé par une selle de bicyclette.

1/1

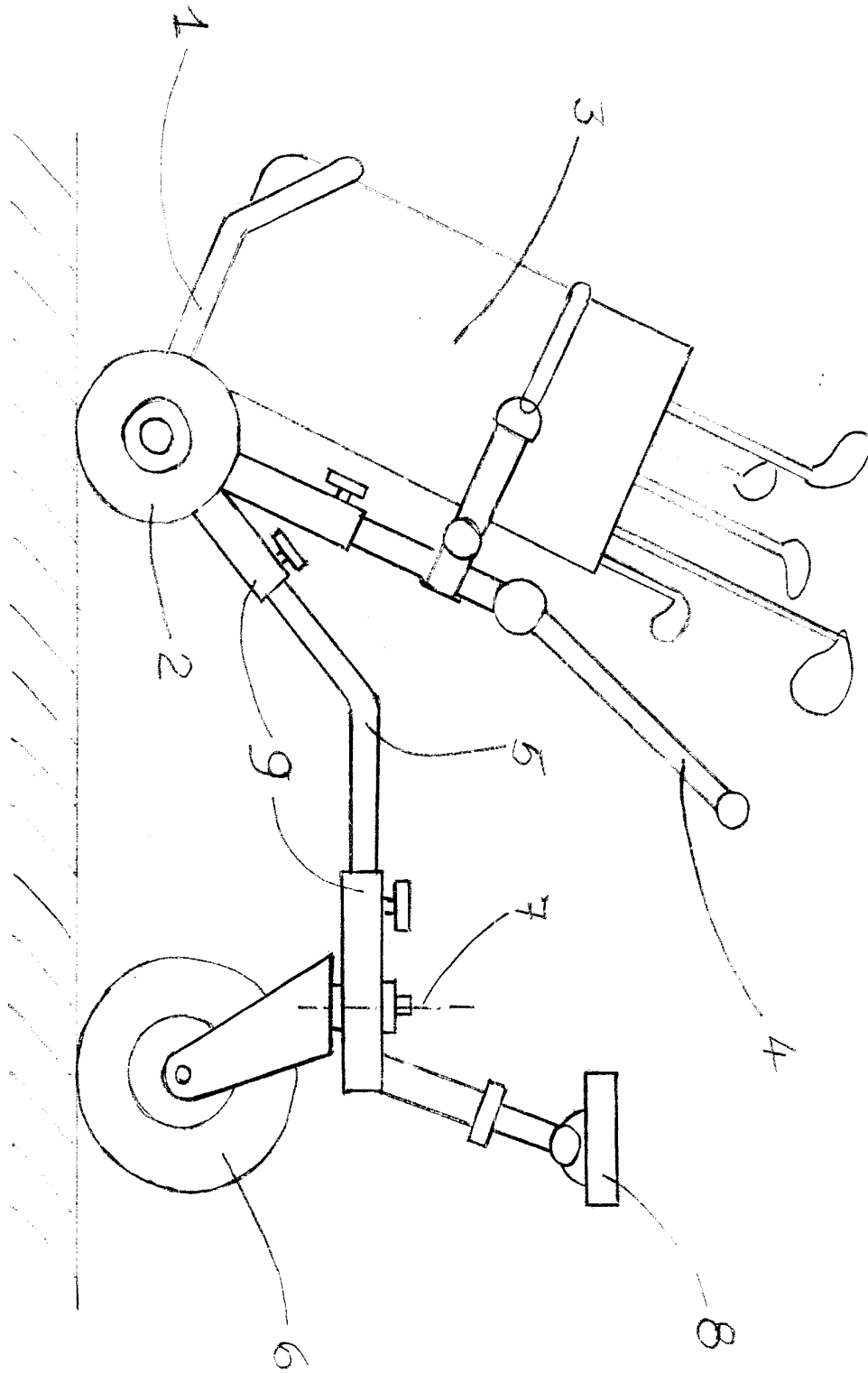


FIG. 1